

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

**Délibération
n° 2016.03.107**

**Règlement de
collecte :
modification de la
dotation de sacs
jaunes aux usagers
particuliers suite aux
extensions des
consignes de tri des
emballages**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.107**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

RÈGLEMENT DE COLLECTE : MODIFICATION DE LA DOTATION DE SACS JAUNES AUX USAGERS PARTICULIERS SUITE AUX EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES

Par délibération n° 28 du 5 février 2015, GrandAngoulême s'est lancé dans l'extension des consignes de tri des emballages plastiques. Cette anticipation – de ce qui deviendra obligatoire en 2022 – permet de toucher rapidement des soutiens conséquents pour les nouvelles sortes de plastiques d'emballages triés, ce que sait faire le nouveau centre de tri « ATRION ».

Les retours d'expériences d'Eco-Emballages sur les territoires qui sont passés depuis quelques temps à ces extensions amènent à anticiper une évolution de la demande de sacs jaunes des particuliers. Il convient donc de modifier les règles de dotation du règlement de collecte (article 3.2.2.6), comme proposé en annexe.

En cours d'année, si des besoins apparaissent chez certains foyers qui arriveraient en rupture de stock, le service Déchets Ménagers tiendra comme chaque année des permanences pour remettre un complément de sacs jaunes.

Pour les bailleurs qui souhaiteraient adapter leur parc avec des bacs suite au constat de son insuffisance, le service « bacs » du service déchets ménagers assurera cette adaptation avec, si besoin, une équipe de livraison dédiée. Il est probable que ces adaptations voient le retour de bacs noirs (transfert du noir vers le jaune).

Par ailleurs, il convient de préciser que les besoins municipaux de l'article 3.2.2.7 concernent dorénavant uniquement les sacs jaunes.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 2 février 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications du règlement de collecte pour adapter la dotation de sacs jaunes aux nouvelles extensions des consignes de tri (article 3.2.2.6).

D'APPROUVER les modifications du règlement de collecte découlant de l'arrêt de la dotation de sacs noirs aux communes (article 3.2.2.7).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

30 mars 2016

Affiché le :

31 mars 2016

ANNEXE 1 : Modification des articles 3.2.2.6 et 3.2.2.7

Jaune = ajouté ; **Gris** = supprimé

3.2.2.6. Dotation en fonction du nombre de personnes au foyer

Les règles de dotations des sacs jaunes pour la collecte des déchets sont définies en fonction de la composition du foyer (exemple dotation **2016-2017**) :

Règle de dotation des sacs jaunes pour la campagne 2015 / 2016		Règle de dotation des sacs jaunes pour la campagne 2016 / 2017	
<u>AU NOMBRE DE ROULEAU</u>		<u>AU NOMBRE DE ROULEAU</u>	
	SACS JAUNES 50 litres		SACS JAUNES 50 litres
1 PERS		1 PERS	3
2 PERS	4	2 PERS	4
3 PERS		3 PERS	5
4 PERS		4 PERS	7
5 PERS		5 PERS	8
6 PERS	5	6 PERS	
7 PERS		7 PERS	9
8 PERS		8 PERS	
9 PERS et +	6	9 PERS et +	

Règle de dotation des sacs jaunes pour la campagne 2015 / 2016		Règle de dotation des sacs jaunes pour la campagne 2016 / 2017	
<u>AU NOMBRE DE SACS</u>		<u>AU NOMBRE DE SACS</u>	
	SACS JAUNES 50 litres		SACS JAUNES 50 litres
1 PERS		1 PERS	60
2 PERS	80	2 PERS	80
3 PERS		3 PERS	100
4 PERS		4 PERS	140
5 PERS		5 PERS	160
6 PERS	100	6 PERS	
7 PERS		7 PERS	180
8 PERS		8 PERS	
9 PERS et +	120	9 PERS et +	

3.2.2.7. Besoins municipaux

Les communes peuvent demander des sacs **jaunes** une fois par an, pour leurs services, les associations qu'elles hébergent ainsi que leurs établissements intercommunaux. Cette demande doit être faite par écrit en fonction des besoins.

Les quotas pour cette dotation **est** sont les suivants (base : dernier recensement officiel connu) :

- 2,5 sacs OMR / habitant (tous volumes confondus) ;
- 0,5 sacs TRI / habitant (tous volumes confondus) ;

Les communes souhaitant disposer de plus de sacs devront payer la dotation supplémentaire à GrandAngoulême, aux tarifs dont celle-ci bénéficie au titre de ses marchés d'achat. Les prix éventuels seront revus à chaque dotation en fonction du dernier bon de commande passé dans le cadre des marchés de fourniture de sacs.